

DOSSIER

Une série de publications
de l'Union syndicale suisse

Dossier N° 150



Photo : © Santiago Nuñez / Photocase

Solidarité vaut la peine

Les avantages économiques des assurances sociales en Suisse

Octobre 2022
Margarida Janeiro/Daniel Lampart

Sommaire

1 Introduction : Avantages sociaux, avantages économiques	3
2 Les principaux liens en un coup d'œil	4
3 Avantages économiques de la solidarité	5
3.1 La loi des grands nombres pour des besoins assuré-e-s.....	5
3.2 Des rendements plus importants.....	6
3.3 Solidarité face aux fluctuations des marchés financiers.....	6
3.4 Réduire la sélection des risques rend aussi l'assurance rentable.....	7
3.5 La prévention, bénéfique socialement et économiquement.....	8
3.6 Un travail approprié pour un bénéfice social et économique.....	9
3.7 Maintenir la consommation, maintenir la prospérité économique.....	9
3.8 Moins de dépendance à l'épargne, plus de pouvoir d'achat.....	10
4 Conclusion : cohésion sociale et prospérité économique	13
Bibliographie	14

1 Introduction : Avantages sociaux, avantages économiques

Aujourd'hui, toute personne qui a un travail et est victime d'un accident ou est renvoyée a droit à des indemnités durant la période pendant laquelle elle se rétablit ou recherche un emploi. La prévoyance vieillesse garantit quant à elle une rente, ce qui permet d'éviter la pauvreté des personnes âgées. C'est une évidence : les solidarités dans les assurances sociales ont amélioré les conditions de vie de nombreuses personnes.

Malheureusement, on prétend souvent que la sécurité sociale se fait au détriment de la prospérité économique, qu'il s'agit d'un poids pour l'économie et que les charges sont trop élevées. L'analyse suivante montre qu'à bien des égards, c'est même le contraire qui est vrai. Les assurances sociales obligatoires augmentent l'efficacité économique et profitent en fin de compte à tout le monde, pas seulement à celles et ceux qui en bénéficient, mais aussi à l'ensemble des assuré-e-s et à la prospérité économique.

L'exemple le plus récent est la pandémie de Covid-19. : grâce aux garanties salariales offertes par le chômage partiel et les APG, une crise majeure a pu être évitée. Sans ces mesures, des centaines de milliers d'actifs auraient perdu leur emploi. Des entreprises auraient fait faillite parce qu'elles ne pouvaient plus payer les salaires. Les travailleurs et travailleuses n'auraient plus eu de revenus, ce qui aurait entraîné non seulement la pauvreté, mais aussi davantage de chômage.

Si l'on ne consomme plus et si l'on ne construit plus, on assistera à d'autres faillites et à d'autres licenciements. Pour financer les garanties salariales et les réductions de l'horaire de travail (RHT), la Confédération a dépensé plus de 20 milliards de francs, soit environ 3 % du produit intérieur brut (PIB). Ces dépenses ont porté leurs fruits : le nombre de personnes au chômage est aujourd'hui déjà inférieur à ce qu'il était avant la crise. Sans ces mesures, le chômage n'aurait pas seulement atteint un niveau record, mais la Suisse continuerait à souffrir de la crise pendant des années : un taux de chômage plus élevé, un PIB plus bas et des recettes publiques plus restreintes.

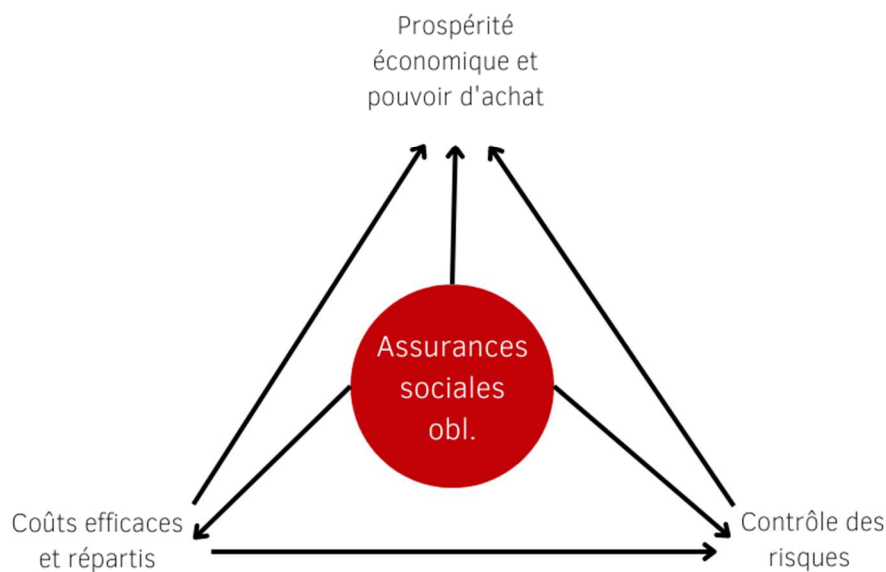
Les effets économiques positifs des assurances sociales obligatoires vont bien au-delà de la stabilisation de la conjoncture, comme le montre ce dossier. Grâce aux assurances sociales, il est possible de réduire les coûts et d'obtenir un meilleur rendement des placements, les mesures de prévention permettent d'éviter les accidents et les maladies ou des mesures d'accompagnement permettent de réinsérer les travailleurs et travailleuses dans le marché du travail.

Nous avons traité des principales assurances sociales en Suisse pour lesquelles nous sommes assurés à travers notre employeur, soit l'AVS, la prévoyance professionnelle (2^e pilier), l'assurance-invalidité (AI), l'assurance-chômage, l'assurance-accident (en particulier l'assurance centrale qu'est la SUVA).

2 Les principaux liens en un coup d'œil

Pourquoi les assurances sociales obligatoires présentent-elles des avantages économiques ? Les principaux arguments sont que, grâce à leur caractère obligatoire, elles ont constitué un collectif d'assurances qui réduit les coûts pour les individus et l'ensemble de la société.

Grâce à ce collectif d'assurance solidaire, les assurances sociales obligatoires coûtent moins cher aux assuré-e-s que si ces derniers s'assuraient seuls à travers l'épargne individuelle ou auprès des banques ou des assurances privées. Ces coûts avantageux permettent aussi de financer le contrôle des risques grâce à la prévention ou encore la réinsertion et la réadaptation professionnelle, dans un but social et économique. Une fois les risques et les coûts stabilisés, les assurances sociales permettent de stabiliser et même d'améliorer la conjoncture économique, ce qui profite à la production mais aussi au pouvoir d'achat des ménages.



3 Avantages économiques de la solidarité

Les assurances sociales conduisent à une plus grande efficacité et à la prospérité économique à travers différents mécanismes. Ce chapitre en explique huit en détail. Ils font appel à des procédures économiques, statistiques et juridiques.

3.1 La loi des grands nombres pour des besoins assuré-e-s

Les assurances sociales obligatoires assurent un grand nombre de personnes. Leur taille est un avantage. En effet, elles doivent ainsi moins se prémunir contre les évolutions aléatoires. C'est là qu'intervient la loi des grands nombres.

Théorisée par le mathématicien et physicien bâlois Jacob Bernoulli, qui a vécu à Bâle de 1655 à 1705, cette loi peut être illustrée par le jeu du « pile ou face ». De fait, si l'on lance une pièce de monnaie un grand nombre de fois, elle devrait tomber à peu près autant de fois sur le côté pile que sur le côté face. Cela signifie qu'avec un grand nombre de répétitions, la répartition attendue de 50/50 entre pile et face s'impose. Même si, entre-temps, sur 10 lancers, le chiffre apparaît 10 fois, cela ne joue pas de rôle majeur compte tenu du très grand nombre de lancers.

Cette loi est un énorme avantage pour les assurances sociales. C'est le cas par exemple en ce qui concerne la prévoyance vieillesse. La plupart des gens espèrent certes vivre le plus longtemps possible en bonne santé, mais seule une partie d'entre eux y parvient malheureusement. En effet, de nombreuses personnes tombent malades ou sont victimes d'un accident et meurent donc plus tôt qu'espéré. Personne ne peut savoir à l'avance quand il ou elle mourra. Il est toutefois intéressant de noter que l'espérance de vie de la population suisse dans son ensemble, mais aussi celle des différentes classes d'âge, peut être déterminée et prédite de manière relativement fiable. Elle varie certes légèrement d'une année à l'autre, en fonction des conditions météorologiques ou de la propagation de maladies contagieuses, mais sur quelques années, elle évolue de manière stable. C'est la « loi des grands nombres ». Plus la population considérée est importante, plus les aléas et les évolutions extrêmes s'annulent mutuellement et se compensent. Ils se noient dans la masse.

Si chacun-e doit assurer individuellement sa prévoyance vieillesse, cela doit se faire de manière telle que, une fois à la retraite, l'argent perçu par lui ou elle suffise pour vivre en toutes circonstances, donc aussi pour les personnes vivant plus de cent ans. Mais comme peu de personnes vivent aussi longtemps, ce type de prévoyance conduirait alors à accumuler beaucoup trop de réserves.

En revanche, si tout le monde est assuré dans la même prévoyance vieillesse, le grand âge de certains ne joue guère de rôle. En 2019, il y avait certes 1646 centenaires en Suisse, mais l'espérance de vie à la naissance est actuellement estimée à 85,6 ans (femmes) et 81,9 ans (hommes). Les femmes de 65 ans vivent en moyenne encore 22,7 ans, les hommes du même âge encore 20 ans. La prévoyance vieillesse pour tous les habitant-e-s de la Suisse doit donc être organisée de manière à ce qu'elle suffise pour ces espérances de vie statistiques et ne doit pas partir du principe que tous les habitant-e-s vivront cent ans ou plus.

En fait, avec une prévoyance vieillesse bien construite, on peut même presque se passer de réserves ; cela, en finançant les rentes par les cotisations AVS courantes. C'est pourquoi l'AVS n'a en réserve que les dépenses sous forme de rentes pour une année afin de faire face aux fluctuations conjoncturelles et aux variations des flux financiers.

Certaines banques et assurances souhaitent en revanche une plus grande individualisation de la prévoyance vieillesse. Elles demandent une réduction des prestations de l'AVS et, en même temps,

des exonérations fiscales plus importantes pour le 3^e pilier (épargne individuelle). De leur point de vue, c'est compréhensible. Les banques et les assurances gagnent de l'argent lorsque les gens placent leurs avoirs de prévoyance chez elles. D'un point de vue économique global, cela n'est pas seulement utile socialement, mais aussi économiquement.

3.2 Des rendements plus importants

Grâce au caractère obligatoire des assurances sociales, les réserves existantes peuvent également être investies de manière plus avantageuse et plus rentable. La SUVA ou les grandes caisses de pension en profitent par exemple. Comme elles assurent obligatoirement un grand nombre de personnes actives, leurs recettes et leurs dépenses sont relativement stables et prévisibles. Côté recettes, c'est surtout le cas grâce au caractère obligatoire qui empêche que, d'une année à l'autre, par exemple, de grandes entreprises employant beaucoup de personnes passent à d'autres assurances (nous le verrons au point 3.4). Du côté des dépenses, les assurances sociales profitent de la loi des grands nombres.

Cette stabilité des recettes et des dépenses permet d'investir les réserves à long terme dans des valeurs réelles. Si la SUVA ou les grandes caisses de pension devaient s'attendre à devoir subitement dépenser plus ou à voir des recettes importantes s'effondrer, cela ne serait pas possible. Cet avantage en matière de placements a un effet très positif sur le plan financier. Sur la période de 2004 à 2019, les caisses de pension ont pu réaliser un rendement annuel de leurs placements d'environ 3,5 %. En revanche, si elles n'avaient pu effectuer que des placements liquides à court terme, le rendement aurait été beaucoup plus faible (1,25 %). Exprimé en francs, l'avantage est encore plus visible. Pour les caisses de pension, il est de 10 à 15 milliards de francs.

Le libre choix de la caisse de pension, toujours réclamé, réduirait à néant cette solidarité. Si chacun et chacune peut changer de caisse de pension, les caisses de pension doivent pouvoir verser les avoirs de prévoyance à tout moment. Les placements à long terme, plus rentables, ne sont donc plus possibles que de manière limitée. De plus, les caisses de pension à libre choix doivent se protéger davantage contre les risques démographiques tels que la longévité, entre autres. En outre, les frais de marketing et de conseil des caisses de pension augmenteraient probablement fortement, au lieu des rentes. Le caractère obligatoire ne signifie d'ailleurs pas que les salarié-e-s assurés n'ont pas leur mot à dire. Au contraire, leurs représentant-e-s siègent au conseil de fondation avec ceux des employeurs. Celui-ci est l'organe suprême de la caisse de pension et décide de la stratégie de placement et des prestations.

3.3 Solidarité face aux fluctuations des marchés financiers

Les placements vont donc permettre d'assurer des réserves et des liquidités pour les assurances sur le long terme. Toutefois, les bons ou mauvais rendements des capitaux placés vont dépendre de la conduite du marché financier qui suit des cycles et connaît des chocs sur quelques secteurs ou sur tous (par exemple lors de la crise de 2008, les crises pétrolières, etc.). Les principes que sont le caractère obligatoire, le choix par l'employeur ou unique et la limitation des bénéficiaires dans les plans obligatoires permettent non seulement d'obtenir de meilleurs rendements grâce à des placements de capitaux plus risqués, mais aussi de se prévenir contre ces risques du marché financier.

Dans les caisses de pension du 2^e pilier par exemple, les risques ont pu être transférés et répartis entre les générations pour atténuer les effets de la conjoncture. Sans devoir faire de bénéfices, ces institutions vont pouvoir créer et compenser en tout temps leurs réserves. La différence avec le marché des assurances privées est que, dans ce modèle, elles doivent, immédiatement après la crise, réduire les risques pour compenser (Baumann 2016).

Ces réserves vont pouvoir pallier aux manques à gagner des périodes où les capitaux ont moins de rendement. Elles seront renflouées à des périodes plus favorables, de vaches grasses, où les taux de rendement sont plus avantageux. On dit alors que les risques sont transférés entre les groupes d'assuré-e-s (Baumann 2016, Baumann & Koller 2018). Les caisses de pension ont par ailleurs pour obligation légale de diversifier leurs placements (Stauffer 2019), ce qui permet aussi de sécuriser les rendements si un secteur particulier est en crise.

Grâce à ces éléments de régulation face au marché financier, les risques sont transférés entre les groupes et permettent aux caisses de pension de tenir leurs promesses. Autrement dit, si vous concluez un plan de prévoyance, vous aurez un « taux moyen » qui vous assurera que votre avoir atteindra le montant fixé, même si comme maintenant, les taux sont plus bas qu'auparavant.

3.4 Réduire la sélection des risques rend aussi l'assurance rentable

On pourrait croire que les assurances privées sont plus avantageuses car elles permettent de sélectionner certains risques et d'en payer les primes demandées et de ne pas le faire si l'on est moins sujet au risque.

Toutefois, cette même sélection comporte un enjeu : celui de la sélection adverse. Ce concept économique permet de nommer la possibilité d'effets pervers quand on sélectionne les risques ou, simplement, selon la manière dont on alloue notre revenu. Les caractéristiques des assurances sociales pour lesquelles nous cotisons permettent de réduire le risque d'effets indésirables. Ceux-ci seraient non seulement individuels (se retrouver accidenté sans le sou pour payer des frais de rétablissement), mais concerneraient aussi le collectif d'assurance. L'obligation d'être assuré ou la réduction du libre choix de la caisse d'assurance dans les assurances liées à l'emploi permet d'assurer que le collectif d'assurance soit suffisant. Il permet non seulement de compenser des besoins hétérogènes de la population (cf. 3.1), mais aussi de répartir efficacement les risques potentiels et d'assurer les prestations qui ont été payées.

L'AVS est l'exemple le plus parlant de cet effet. Toute la population est assurée à la même caisse, ce qui a pour effet que les effectifs et les ressources sont prévisibles. Grâce à cela, le risque de sous-couverture est très faible et solidairement réparti. Il est aussi à noter que du fait que cette caisse est unique, les coûts de gestion sont bas, car ils ne comportent entre autres pas de frais de publicité.

La solidarité dans l'AVS est très forte, car il s'agit en effet d'un système par répartition. Elle permet d'abord de compenser les petits revenus grâce aux cotisations des revenus élevés qui reçoivent une rente plafonnée (Brunner-Patthey & Wirz 2005, Bianchi et al. 2015). Cette réparation rend aussi le coût d'assurance pour les individus beaucoup moins élevé que des solutions privées. L'Union syndicale suisse (USS) a calculé que pour le 80% des assuré-e-s l'AVS était beaucoup moins chère que le 3^e pilier, le reste étant les 20% avec le revenu le plus haut et ce, même si les taux d'intérêt des placements privés doublent. (Lampart et al. 2021).

Dans le 2^e pilier, le choix de caisse par l'employeur permet de garantir une prévisibilité de l'effectif des assurance (les employé-e-s d'une entreprise) et d'éviter la sous-couverture. En effet, si la couverture d'une caisse de prévoyance n'était pas garantie, les prestations le seraient moins et les placements financiers seraient moins avantageux. La caisse se placerait donc dans une position défavorable sur le marché des caisses et risquerait par là d'aggraver d'autant plus sa situation de sous-couverture, car l'avantage de s'y assurer est alors rationnellement plus faible que pour d'autres caisses.

3.5 La prévention, bénéfique socialement et économiquement

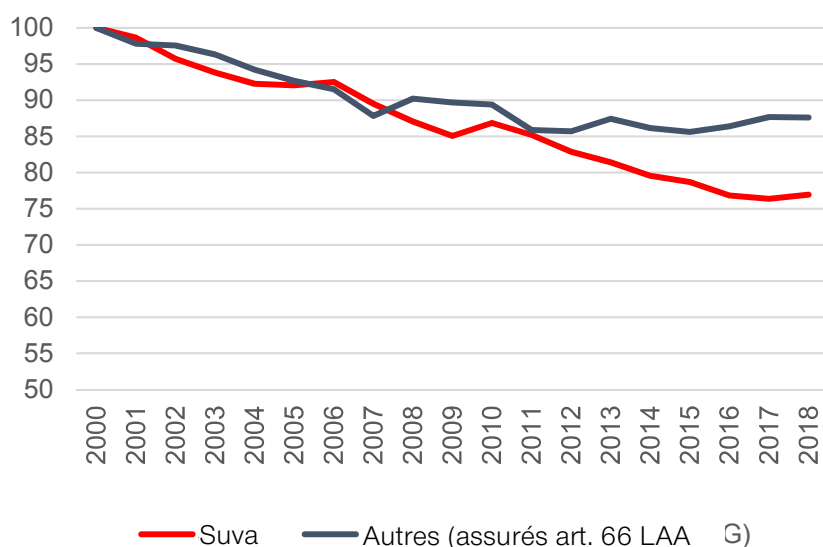
L'assurance va non seulement être bénéfique en cas de risque, mais aussi inciter à ce que celui-ci ne se produise pas. Cela aura non seulement des avantages pour les personnes qui pourraient être concernées par exemple par un accident, mais aussi l'ensemble des assuré-e-s puisque la prévention réduit le recours aux prestations. Les assurances sociales présenteraient un aléa moral ex ante : parce qu'ils ont une protection en cas de risque, les assuré-e-s auraient tendance à être plus imprudents puisque les conséquences néfastes des risques sont diminuées. C'est dans ce cadre aussi que l'on évalue les « abus », en jugeant que telle ou telle personne s'est mise volontairement en danger (Trontin & Béjean 2004).

Trois solutions sont données pour combattre l'aléa moral et le recours à l'assurance : la surveillance des comportements, l'accompagnement ou des incitations financières. C'est dans cette direction que sont structurés les éléments de prévention des assurances-accidents et invalidité (Elbaum 2011).

Par exemple, la SUVA est aussi mandatée par la loi pour la surveiller l'application de certaines normes de sécurité. Elle met également en place des campagnes de prévention qui sont financées par les fonds d'assurance concernant les accidents professionnels. Pour les accidents en dehors du lieu de travail, comme par exemple pendant les loisirs, dans le sport ou sur la route a été mis en place le Bureau de prévention des accidents dont la portée des interventions touche l'ensemble de la société.

Cette structure est complétée par des mesures financièrement incitatives destinées aux employeurs, car ce sont ces derniers qui paient les primes. À travers un système de bonus et de malus, les employeurs sont le relais de l'assurance pour le contrôle des risques d'accident. Les accidents vont être monitorés. Si l'entreprise compte peu d'accidents, elle aura un bonus. Dans le cas contraire, elle aura un malus. Cela incite les entreprises à mettre en place les mesures nécessaires pour éviter les accidents. La SUVA a permis ces dernières années de réduire les accidents.

Évolution des accidents de travail (source : Lampart 2020)



Finalement, non seulement il est ainsi possible de préserver la santé et parfois la vie des assuré-e-s, mais aussi l'ensemble de la société en bénéficie puisque les assurances peuvent garder leur fonds ou réduire les cotisations.

3.6 Un travail approprié pour un bénéfice social et économique

Comme on l'a vu, les prestations des assurances ne sont pas uniquement des rentes et des indemnités en liquide, mais aussi des prestations en nature. Au-delà de financement de prise en charge de soins ou de matériel médical, des assurances sociales comme l'AI ou l'assurance-accidents disposent de catalogues de prestations. Nous l'avons vu, la prévention sert à éviter le recours à l'assurance en prévenant et en limitant les risques. Le pan de la réinsertion dans le marché du travail fait aussi partie des prestations bénéfiques pour l'ensemble des assuré-e-s.

L'existence même d'un revenu de remplacement permet un retour à l'emploi approprié. Si ce n'était pas le cas, on peut facilement imaginer que pour sa survie un chômeur ou une chômeuse reprenne un travail de mauvaise qualité avec un salaire potentiellement inadéquat parce que c'est le premier job venu (Pagès 2004). Dans le cas de l'assurance-accidents, on évite à l'employeur de perdre au change avec soit un-e employé-e diminué dans ces capacités de production, soit avec un manque à gagner.

En théorie, il a été calculé que la durée permise du chômage peut améliorer la qualité de l'*appariement*, de même que le niveau de l'indemnité peut permettre aux travailleurs et travailleuses d'envisager des meilleures perspectives et d'être plus exigeants (Centeno 2004). Il a aussi été calculé que les employé-e-s devenaient plus productifs si cet appariement était de qualité. En outre, le gain en production comporte également une incitation à investir dans la technologie et la formation des collaborateurs et collaboratrices. Une bonne assurance-chômage et une possibilité d'être plus « exigeant » incitent les employeurs à adapter leurs offres à la demande. Dans le cas inverse, les employeurs pourraient brader les salaires et la qualité des postes de travail (Acemonglu et Schimer 1999).

Ainsi, nos cotisations sociales à l'assurance-chômage financent par exemple aussi le conseil aux demandeurs et demandeuses d'emploi et donc la sortie de l'assurance par le retour en emploi. Bien sûr, leur effet est limité par le fonctionnement des institutions influencées par la chasse aux risques d'abus. Certains objectifs donnés aux institutions en charge du placement (Badan Bovin Moachon 2004) pourraient péjorer l'effet bénéfique attendu.

Cet accompagnement existe aussi dans le cadre de l'assurance accident et l'AI en mettant en place des mesures d'adaptation, de (ré)orientation ou de réhabilitation suite à une maladie ou à un accident.

Un peintre ou une femme de chambre qui ont des problèmes de mobilité avec leurs bras par exemple ne pourront pas effectuer correctement leur travail. Cela représentera un manque à gagner en plus-value pour l'employeur, mais aussi un risque pour l'employé-e, qui risque soit voir empirer son affection, soit de se faire licencier car le travail est insatisfaisant. À travers l'AI, et sans nécessairement toucher de rente, l'employé-e pourra être par exemple replacé dans la même entreprise ou obtenir des outils adaptés pour exécuter ses tâches. Si cela n'est pas possible, la personne pourra par exemple être réorientée. Selon une évaluation de 2012 de ces mesures d'insertion professionnelle via l'AI, selon les profils des assuré-e-s et des offices, 40 % des bénéficiaires peuvent retourner sur le marché du travail. (Schmidlin & Champion 2021).

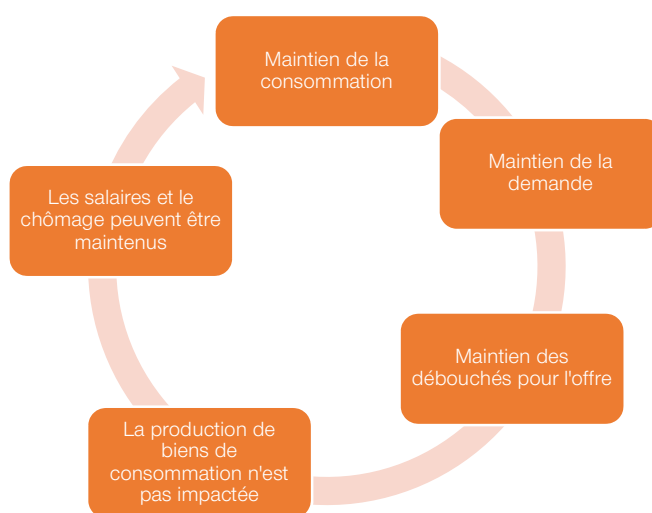
3.7 Maintenir la consommation, maintenir la prospérité économique

Il paraît assez évident que l'existence des assurances sociales a un bénéfice pour celles et ceux qui vivaient un des risques assurés. Dans le cas d'un licenciement ou d'un accident soudain, la personne touche un revenu garanti qui lui permet de continuer à vivre et payer ses factures. Cela lui évite de se retrouver du jour au lendemain sans le sou et de risquer de tomber dans la pauvreté.

Toutefois, le bénéfice et la garantie d'un revenu de remplacement ne concernent pas seulement la personne qui se retrouve au chômage, accidentée ou invalide, mais aussi l'ensemble des assurés ainsi que la stabilité et la prospérité économiques.

Ce revenu de remplacement permet de maintenir la consommation à un niveau à peu près similaire à celui de la période d'activité professionnelle. C'est dans cet objectif qu'a été envisagé par exemple le 2^e pilier de la prévoyance vieillesse. Pour contrer l'aléa moral potentiel qu'un revenu peut engendrer, ce revenu de remplacement devra être moins avantageux qu'un salaire pour inciter au travail plutôt qu'à l'assurance. Par contre la générosité de cette dernière va avoir une influence sur la différence du niveau de consommation. L'assurance permet de maintenir une certaine stabilité de la consommation entre le travail et la période à l'assurance : on lisse la consommation (Gruber 1997).

Cette stabilité de consommation enclenche un cercle vertueux qui sera bénéfique pour la prospérité économique. Il faut savoir d'abord que la consommation des ménages en Suisse est majoritairement tournée vers le marché intérieur. Si, par exemple, pour des raisons de stabilisation de la conjoncture, il est décidé de stimuler la consommation des ménages à travers une augmentation des salaires, le supplément serait réinjecté en Suisse (Lampart 2010). Par analogie, en maintenant le revenu même si la personne n'est pas en mesure de travailler « normalement », on assure que sa consommation sur le marché suisse sera maintenue. La demande le sera donc aussi et la production pourra ainsi trouver des débouchés et réaliser des ventes. Les secteurs de production des biens et de services vont pouvoir maintenir les salaires et les emplois. Si à l'inverse, par exemple, il n'y avait pas d'indemnités en cas de chômage, la consommation chuterait. Il y aurait alors moins de débouchés pour la production et on assisterait donc potentiellement à des suppressions d'emplois et le chômage s'aggraverait (Solow 2002).



Économiquement, la protection sociale agit comme stabilisateur automatique de la conjoncture. Elle a un effet anticyclique puisque, quand les prestations sont en hausse, les cotisations baissent et vice-versa (Elbaum 2011). Des bonnes prestations permettent d'atténuer les crises ou d'empêcher qu'elles empirent en régulant l'effet de la conjoncture.

3.8 Moins de dépendance à l'épargne, plus de pouvoir d'achat

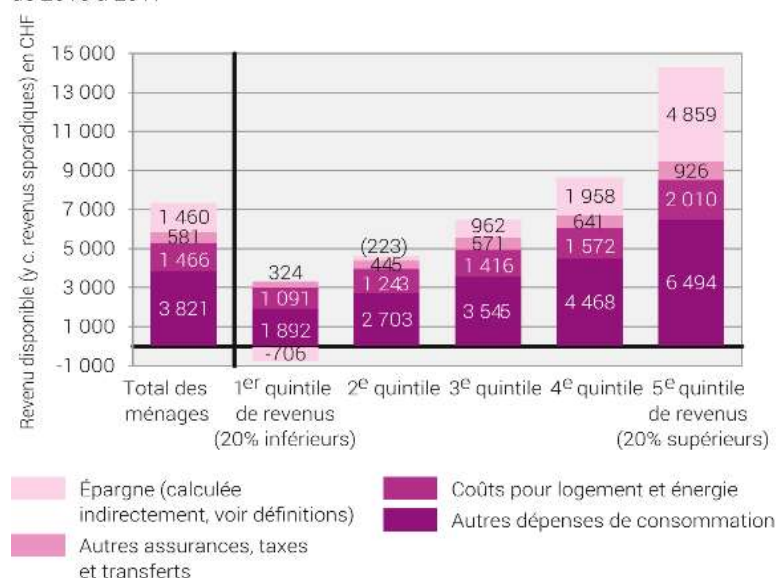
Avec l'obligation d'être assuré et la garantie des prestations que l'on a pu voir dans les sections précédentes, les assurances sociales en Suisse constituent une *propriété sociale*, accessible à

toutes et tous sous conditions et financée par toutes et tous. Elle est l'autre face de la *propriété privée* : une personne propriétaire d'une maison est en principe assurée d'avoir son propre toit (Castel 2003). C'est l'épargne individuelle qui constitue cette propriété privée.

L'épargne individuelle (notre compte en banque par exemple) fait partie de cette propriété privée. Elle est aussi un moyen de s'assurer contre les risques, même si elle est moins avantageuse que l'assurance sociale, comme nous l'avons vu, et a des limites considérables, puisque qu'elle n'est pas accessible de la même manière pour tout le monde et ce, de manière plus prononcée encore, pour les ménages à bas revenus (Bovin et al. 2011).

Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels des ménages

Montants mensuels en francs par classe de revenu, échantillons cumulés de 2015 à 2017



(entre parenthèses): estimations présentant une grande variabilité: coefficient de variation $\geq 10\%$

Remarque: les classes de revenu ont été définies à partir des quintiles de la distribution du revenu brut

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2020

Grâce à la propriété sociale qu'est l'assurance sociale, tous les ménages pourront en principe moins dépendre de leur capacité individuelle à épargner. Sachant qu'ils sont assurés, les gens-e-s auront moins tendance à épargner en prévision d'un risque de chômage. (Berloff & Simmons 2003, Campos & Reggio 2014, Engen & Gruber 2001).

Cette épargne choisie par les individus et sujette là aussi à la sélection des bons et des mauvais risques est en fait du revenu ou de la fortune qui sera mis en attente et ne sera pas consommé. Donc, le comportement d'épargne a non seulement une conséquence sur le pouvoir d'achat mais également sur les effets de la consommation sur l'offre et donc sur la production de biens, ce qui reprend le même cycle que nous avons expliqué au point précédent.

Prenons-en pour exemple le cas de la Chine : dans ce pays, l'épargne a un niveau très élevé en comparaison avec les pays de l'OCDE, soit plus de 30 % du PIB. Le niveau de consommation par ménage en Chine est également celui des plus bas de ces pays¹. Le système d'assurance sociale a

¹ Données de la base de l'OCDE.

tardé à se développer et il y persiste encore des inégalités, notamment entre régions rurales et urbaines. Les développements successifs de la couverture sociale (1994, 2009, 2015) ont également accompagné dans le même temps une baisse de l'épargne (Wills 2018, Linsen & Schmitt 2014, Urban 2014,). Le manque de protection sociale n'est bien sûr pas le seul facteur expliquant la forte épargne en Chine, mais il en est une des principales causes (Urban 2014, Wang & Wen 2010, Wen 2009).

4 Conclusion : cohésion sociale et prospérité économique

Nous avons vu que les assurances sociales et leurs caractéristiques disposent de nombreux avantages allant au-delà de la personne qui vit le risque. Il s'agit donc avec elles non seulement d'un enjeu de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la cohésion sociale, mais aussi pour les crises. Les systèmes d'assurances sociales ont été une construction à la croisée de divers enjeux politiques et économiques. Nous avons tenté de montrer que leur construction, même imparfaite, fonctionne de manière avantageuse, régulée et économiquement bénéfique.

Elles permettent aux gens de garantir des prestations sur le long terme sans avoir à dépendre de leur propre épargne, de manière plus prévisible et à un coût plus avantageux. Nous cotisons aux assurances sociales à travers nos impôts ou nos salaires pour des systèmes qui sont protégés face aux risques des marchés financiers desquels ils dépendent ou de la concurrence. Les assurances sociales ne sont heureusement pas qu'un appui, mais visent aussi à autoréguler leurs dépenses et les risques pour lesquels elles distribuent des prestations en prévenant et en réinsérant. Finalement, la protection sociale est aussi un vecteur de maintien du pouvoir d'achat et par conséquent de la prospérité économique : en évitant la perte de revenu, on maintient la demande qui maintient la production qui, elle-même, va pouvoir rémunérer des travailleurs et travailleuses qui pourront continuer à consommer.

Les assurances sociales assurent ainsi que notre économie fonctionne de manière régulée, sans pénaliser les plus vulnérables et sans abaisser la qualité de vie des classes moyennes et modestes.

Bibliographie

Acemoglu, D., & Shimer, R. (1999). Efficient Unemployment Insurance. *Journal of Political Economy*, 107(5), 893–928. <https://doi.org/10.1086/250084>

Aidi, H., Linsen, J. & Schmitt, V. (2014). « Chine : la longue marche vers une protection sociale universelle et équitable. *Informations sociales*», 185, 42-50. <https://doi.org/10.3917/inso.185.0042>

Baumann, R. & Koller J. (2018). Die berufliche Vorsorge im Tiefzinnumfeld. Leistung, solidaritäten und Zukunftshaurichtung, c-alm

Baumann, R. (2016). «Die Solidarität in der berufliche Vorsorge.» In *Expert Focus* 5 | 2016

Bianchi, D. & al. (2016) AVS. Une prévoyance vieillesse forte pour jeunes et vieux. Union Syndicale Suisse.

Bonvin, J.-M., Gobet, P., Rossini, S., Tabin, J.-P., Bonvin, J.-M., & Gobet, P. (2015). *Manuel de politique sociale* (2e éd.). Lausanne: Ed. EESP.

Brunner-Patthey, O. & Wirz, R. (2005). « Comparaison entre l'AVS et la prévoyance professionnelle (PP) sous l'angle économique », in *Sécurité sociale CHSS*, n° 5/2005, pp. 84-87.

Castel, R. (2003). L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ? Seuil.

Centeno, M. (2004). "The Match Quality Gains from Unemployment Insurance", *Journal of Human Resources*, 39, issue 3, <https://EconPapers.repec.org/RePEc:uwp:jhriss:v:39:y:2004:i:3:p839-863>

Elbaum, M. (2011). *Économie politique de la protection sociale* (2 éd.). Presses Universitaires de France, <https://doi.org/10.3917/puf.elbau.2011.01>

Gnaegi, & Carnal, P.-Y. (2004). Histoire et structure des assurances sociales en Suisse : avec une introduction à l'aide sociale (2e éd., revue et augm.). Schulthess.

Gruber, J. (1997). «The Consumption Smoothing Benefits of Unemployment Insurance.» *American Economic Review*, v. 87, pp. 192-206.

Lampart, D. (2010), Massnahmen zur Stärkung der Kaufkraft - Auswirkungen auf die Schweizer Konjunktur, Dossier n. 72, Union Syndicale Suisse.

Lampart, D., Medici, G., Schuepbach, K., Meier, S. (2021), *Mehr Rente fürs Geld dank der AHV*. Dossier no. 147. Union syndicale suisse

Pagés, C. (2004). "A cost-benefit approach to labor market reform" *Economic Review*, 89(2), 67-85.

Schmidlin, S., Champion, C. (2021) "Les mesures de réinsertion professionnelle favorisent la réadaptation professionnelle" in *Sécurité sociale CHSS*, <https://soziale-sicherheit-chss.ch/fr/les-mesures-de-reinsertion-favorisent-la-readaptation-professionnelle/>

Solow, R. (2002). « Peut-on recourir à la politique budgétaire ? Est-ce souhaitable ? » in *Revue de l'OFCE no. 83*, pp. 7-24. <https://doi.org/10.3917/reof.083.0007>

Stauffer, H.-U. (2019) *Berufliche Vorsorge*, (3^e édition). Schulthess.

Trontin, C., Béjean, S. (2004), "Prevention of occupational injuries: moral hazard and complex agency relationships", *Safety Science*, Volume 42, Issue 2, pp. 121-141, [https://doi.org/10.1016/S0925-7535\(03\)00015-8](https://doi.org/10.1016/S0925-7535(03)00015-8).

Urban, M. (2014). « L'État de la protection sociale en Chine » in *Revue française d'administration publique*, 150, 467-479. <https://doi.org/10.3917/rfap.150.0467>

Wang, X., Wen, Y., (2010) *Can Rising Housing Prices Explain China's High Household Saving Rate?*, Federal Reserve Bank of St. Louis Working Paper 2010- 048. URL <https://doi.org/10.20955/wp.2010.048>

Wen, Y. (2009). Saving and growth under borrowing constraints explaining the high saving rate puzzle. FRB of St. Louis Working Paper

Wills, K. (2018) « A la recherche de l'équilibre » in *Finance et Développement*, Décembre 2018, Fonds Monétaire International

- 108 Höhere Prämienverbilligungen gegen die Krankenkassen-Prämienlast. Eine Analyse der durchschnittlichen Prämienlast in der Schweiz und Vorschläge für den Ausbau der Prämienverbilligungen. Januar 2015, *avec résumé en français*.
- 109 *Un projet européen disputé. Les débats de politique européenne des syndicats depuis les années 70*. Mars 2015. Existiert nur auf Französisch.
- 110 Vertrags- und Lohn-Verhandlungen 2014/15. Mai 2015. *Négociations contractuelles et salariales 2014/15. Mai 2015*
- 111 Fragwürdige Spar- und Steuerpolitik in den Kantonen. Eine ökonomische Analyse. Juni 2015. *Une politique cantonale d'austérité et fiscale contestable. Analyse économique. Août 2015*
- 112 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2014. Okt. 2015. *Évolution des effectifs des syndicats en 2014. Octobre 2015*.
- 113 Mehr Stellensuchende wegen Leistungsabbau bei den Sozialversicherungen. Dezember 2015. *Davantage de demandeurs et demandeuses d'emploi à cause du démantèlement des prestations des assurances sociales. Janvier 2016*.
- 114 Fragwürdige Spar- und Steuerpolitik in den Kantonen. Januar 2016. Eine ökonomische Analyse. *Une politique cantonale d'austérité et fiscale contestable. Analyse économique. Janvier 2016*
- 115 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2015/2016. März 2016. *Négociations conventionnelles et salariales 2015/2016. Mars 2016*
- 116 Lohnkontrollen – ein Reader. Juni 2016. *25 ans après la Grève des femmes – Les contrôles des salaires. Juin 2016*
- 117 SGB-Verteilungsbericht 2016. Eine Analyse der Lohn-, Einkommens- und Vermögensverteilung in der Schweiz. Juli 2016. *Rapport 2016 de l'USS sur la répartition des salaires, des revenus et de la fortune en Suisse. Octobre 2016*
- 118 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2015. Sept. 2016. *Évolution des effectifs des syndicats en 2015. Octobre 2016*.
- 119 USR III kostet jeden Haushalt mindestens 1000 Franken pro Jahr. Januar 2017, *avec résumé en français*.
- 120 SGB- Juristen-Tagung 2015: Zwischen Strassburg und Genf: Die Bedeutung des Völkerrechts für das Arbeitsrecht. März 2017
- 121 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2016/2017. März 2017. *Négociations conventionnelles et salariales 2016/2017. Mars 2017*
- 122 Zutritts- und Informationsrechte für Gewerkschaften im Betrieb. Juni 2017. *Les droits d'accès à l'entreprise et à l'information des syndicats. Juin 2017*
- 123 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2016. Sept. 2017. *Évolution des effectifs des syndicats en 2016. Sept. 2017*.
- 124 *Augmentation du niveau de formation des travailleuses et travailleurs : analyse et revendications syndicales. Septembre 2017*. Mit einer Zusammenfassung auf Deutsch
- 125 Digitalisierung muss den Berufstätigen nützen: Analyse und Handlungsbedarf. Oktober 2017. *La numérisation doit servir aux salarié(e)s : analyse et mesures requises. Octobre 2017*
- 126 Die ILO – Bedeutung für Gewerkschaften in der Schweiz. Februar 2018. *Importance de l'OIT pour les syndicats de Suisse. Février 2018*.
- 127 Über den Tellerand. Ein gewerkschaftlicher Blick auf Europa. April 2018
- 128 Unsere Zeit ist mehr wert! 13. SGB-Frauenkongress vom 19. und 20. Januar 2018. Oktober 2018 *Notre temps vaut plus que ça ! 13^e Congrès des femmes de l'USS des 19 et 20 janvier 2018. Octobre 2018*
- 129 Vertrags- und Lohnverhandlungen 2017/2018. Eine Übersicht aus dem Bereich der SGB-Gewerkschaften. Juni 2018. *Négociations conventionnelles et salariales 2017/2018. Un aperçu des secteurs couverts par les syndicats de l'USS. Juin 2018*
- 130 Verteilungsbericht 2018. Die Verteilung der Löhne, Einkommen und Vermögen sowie die Belastung durch Steuern und Abgaben in der Schweiz. Oktober 2018
- 131 Analyse der Kantonsfinanzen. Budget 2019/AFP 2020-2022. November 2018. *Analyse des finances cantonales. Budget 2019/PFN 2020-2022. Novembre 2018*
- 132 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2017. Dezember 2018. *Évolution des effectifs des syndicats en 2017. Décembre 2018*
- 133 Temporärarbeit in der Schweiz. Juni 2019. *Le travail temporaire en Suisse. Juin 2019*
- 134 Arbeitssicherheit und Gesundheitsschutz in Gesamtarbeitsverträgen. Juli 2019, *avec résumé en français*
- 135 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2018. Oktober 2018. *Évolution des effectifs des syndicats en 2018. Octobre 2019*
- 136 Analyse der Kantonsfinanzen. *Analyse des finances cantonales*. Budget 2020 / AFP/ PFN 2021-2023. November 2019/ novembre 2019
- 137 Spuren der Entsolidarisierung: Analyse und Handlungsbedarf. *Avec une version courte en français*. Januar 2020/ janvier 2020
- 138 SGB-Kongress vom 30.11. & 1.12.2018: Positionspapiere und Resolutionen. *Congrès de l'USS du 30.-1.12.2018 : Textes d'orientation et résolutions* Februar 2020/ février 2020
- 139 Essenziell. Der Service public in der Corona-Krise – Bilanz und Ausblick. *Simplement essentiel : le service public dans la crise. Bilan et perspectives* Juni 2020/ juin 2020
- 140 Verteilungsbericht 2020. Die Verteilung der Löhne, Einkommen und Vermögen sowie die Belastung durch Steuern und Abgaben in der Schweiz. *Avec une introduction française* Juli 2020/ juillet 2020
- 141 Die Medienumfrage 2020. Eine Analyse der Arbeitsbedingungen und Löhne von über 1000 Medienschaffenden in der Schweiz. *Enquête 2020 sur le médias. Analyse des conditions de travail et des salaires de plus de 1000 journalistes en Suisse*. Juli 2020/ juillet 2020
- 142 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2019. *Évolution des effectifs des syndicats en 2019*. September 2020/ septembre 2020
- 143 Zwiespalt Homeoffice. Analyse, Good Practice und Forderungen samt Mustervertrag. *L'ambivalence du télétravail. Analyses, bonnes pratiques, revendications et conventions-type*. Oktober 2020/ octobre 2020
- 144 Horizonte Arbeitszeit: Von Arbeitszeiterfassung über Einsatzplanung zur Stresshaftung. *Horizons durée du travail : Enregistrement de la durée du travail, responsabilité en matière de stress et planification des horaires*. Oktober 2020/ octobre 2020
- 145 Analyse der Kantonsfinanzen. *Analyse des finances cantonales*. Budget 2021 / AFP/PFN 2022-2024. November 2020/ novembre 2020
- 146 Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2020. *Évolution des effectifs des syndicats en 2020*. Oktober 2021/ octobre 2021
- 147 Mehr Rente fürs Geld dank der AHV. Private Vorsorge und AHV für junge Berufstätige im Vergleich. *Avec une synthèse française*. November 2021/ novembre 2021
- 148 Analyse der Kantonsfinanzen. *Analyse des finances cantonales*. Budget 2022 / AFP/PFN 2023-2025. November 2021/ novembre 2021
- 149 Für eine feministische Gewerkschaftsarbeit. 14. SGB-Frauenkongress vom 12. und 13. November 2021. *Pour un syndicalisme féministe. 14^e Congrès des femmes de l'USS des 12 et 13 novembre 2021*. September 2022/ septembre 2022